Emission d'un Emprunt Obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

البنك الوطني الفلاحي
Banque Nationale Agricole

Société Anonyme au capital de 320 000 000 dinars divisé en 64 000 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées
Siège social : *Avenue Mohamed V - 1001 – Tunis*
Identifiant unique : *123L*
Tél : *71 831 000* ***Fax :*** *71 830 152*

Emission d'un Emprunt Obligataire « BNA 2019-1 » de 50 000 000 DT Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Nationale Agricole –BNA- réunie le 29/04/2019 a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 200 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.
Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le 28/08/2019 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 50 millions de dinars et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	10,5% et/ou TMM + 2,3%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11% et/ou TMM + 2,8%	Constant par 1/5 à partir de la 3ère année

2. Renseignements relatifs à l'émission

➢ Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 50 millions de dinars divisé en 500 000 obligations de 100 dinars de nominal.
Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « BNA 2019-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

➢ Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du 04/11/2019 auprès de BNA Capitaux, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le 10/01/2020. Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 50 millions de dinars est intégralement souscrit.

En cas d'un placement d'un montant inférieur à 50 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 10/01/2020, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

- **But de l'émission**

L'émission de cet emprunt vient compléter les émissions précédentes ainsi que l'opération d'augmentation de capital et s'inscrit dans le cadre de la consolidation des assises financières de la banque et la préservation de ses ratios réglementaires.

3. Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt :** « BNA 2019-1 »

- **Prix de souscription, Prix d'émission et modalités de paiement :** Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

- **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.

- **Nature des titres :** Titres de créance.

- **Législation sous laquelle les titres sont créés** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

- **Catégorie des titres :** Ordinaire

- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites délivrée par BNA Capitaux, intermédiaire en bourse, mentionnant la catégorie et la quantité y afférente.

- **Date de jouissance des intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 10/01/2020 seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au 10/01/2020, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- **Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

→ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 10,5% et/ou TMM + 2,3% ;
→ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 11% et/ou TMM + 2,8%;

<u>Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans</u>

- *Taux fixe :* Taux annuel brut de 10,5% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- *Taux variable :* Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,3%, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

<u>Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce</u>

- *Taux fixe :* Taux annuel brut de 11% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- *Taux variable :* Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,8%, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 280 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **10/01/2025** pour la catégorie A et le **10/01/2027** pour la catégorie B.

- **Paiement :** Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Janvier** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

  Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/01/2021**.

  Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/01/2021** pour la catégorie A et le **10/01/2023** pour la catégorie B.

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
Ce taux est de **10,5%** l'an pour la catégorie A et **11%** l'an pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'octobre 2019, qui est égale à 7,643%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,943% pour la catégorie A et de 10,443% pour la catégorie B.
Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,3% pour la catégorie A et de 2,8% pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**
  - *Durée totale*

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :
- 5 ans pour la catégorie A ;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- *Durée de vie moyenne*

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « BNA 2019-1 » est comme suit :
- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

- *Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)*

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,646** années et de **4,037** années pour les obligations de la catégorie B.

- **Mode de placement :** Il s'agit d'un placement privé. **L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- **Cessibilité des obligations :** Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- **Garantie :** Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- **Domiciliation de l'emprunt :** L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « BNA 2019-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse.
  L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- **Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.